



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Perte des terres agricoles en Vaucluse

Question écrite n° 4988

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la perte des terres agricoles en Vaucluse. Dans un récent rapport de l'association Terre de liens, il est fait état de la perte alarmante des terres agricoles en France. Chaque année, la France perdrait ainsi 30 000 à 50 000 hectares de terres au profit de l'artificialisation des sols. Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont près de 7 000 hectares qui auraient été perdus depuis 2019 et 2 629 hectares qui auraient été bétonnés. Parallèlement, le nombre d'agriculteurs diminue et il est estimé qu'ils ne seront plus que 300 000 en France d'ici 2030. Elle déplore que 43 % de la production française liée à l'alimentaire soient destinés à l'exportation ; elle lui demande quelles sont les causes de ce taux considérable d'exportation et quelles dispositions elle entend prendre pour encourager une consommation, par les Français, de la production nationale. Elle regrette par ailleurs que la majorité des aliments consommés par les Français soient issus de l'importation. Ce constat dramatique souligne la perte progressive de la souveraineté alimentaire nationale. Elle lui demande quelles dispositions elle compte mettre en œuvre pour encourager la production alimentaire française et la consommation desdits produits sur le territoire français.

### Texte de la réponse

La France s'est doté depuis 2019 d'un dispositif national d'observation de l'artificialisation et de la consommation d'espaces, ce dispositif est piloté par les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture, qui produit des travaux relatifs à la consommation d'espaces mesurée à partir des fichiers fonciers retraités par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Depuis novembre 2023, ce portail est inscrit à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme comme l'observatoire national mettant à disposition des données et des ressources pour la mise en œuvre des mesures visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation nette des sols. Il résulte des analyses produites qu'après une diminution importante sur la période 2009-2015, puis une augmentation entre 2015 et 2016, la consommation d'espaces annuelle stagne entre 20 000 hectares par an (ha/an) et 21 000 ha/an depuis 2019. Dans les Bouches-du-Rhône, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers évaluée par le dispositif national d'observation est estimée à 1 575 ha depuis 2019. Le département des Bouches-du-Rhône est un des territoires dont le taux d'artificialisation est le plus élevé, après l'Ile-de-France et pour lequel la lutte contre l'artificialisation de sols doit être un enjeu central pour conduire au changement de paradigme appelé au niveau national, le « zéro artificialisation nette » (ZAN) ambitionné par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. La crise de la covid-19, puis la guerre en Ukraine, ont conduit à une prise de conscience collective de la nécessité de réduire les fragilités et améliorer la maîtrise des facteurs d'exposition du pays en termes de souveraineté dans de nombreux domaines économiques, dont les secteurs agricole et agroalimentaire. Aussi, depuis 2020, plusieurs plans spécifiques visant à consolider la souveraineté des filières agricoles et agroalimentaires les plus exposées ont été lancés par le ministère chargé de l'agriculture. Ces plans portent sur les protéines végétales, les fruits et légumes, l'élevage et le blé dur. Depuis, les travaux se sont poursuivis et accentués comme en témoigne la promulgation en mars 2025 de la loi d'orientation pour la

souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture portée par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette loi consacre un article au principe de souveraineté alimentaire avec, entre autres, l'instauration des conférences de la souveraineté alimentaire qui vise à apporter une déclinaison opérationnelle, concrète et collective à la progression de la souveraineté alimentaire nationale. Le Gouvernement est donc attaché à cet enjeu majeur et compte poursuivre ses engagements sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4988

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 mars 2025](#), page 1681

**Réponse publiée au JO le :** [10 juin 2025](#), page 4765